

DGS/CS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL SUCCINCT

66e SÉANCE ORDINAIRE DU 30 JANVIER 2014 A 19 H

SALLE DE CONFÉRENCE SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Geneviève MULLER-STEIN, Guy RITTER, Anne DESCHAMPS-DELLENBACH, Robert ENGEL, Jean-Pierre HAAS, Marie-Anne KOENIG, Jean-François ROYER

Le Conseiller municipal délégué:

M. Éric CONRAD

Les Conseillers municipaux :

Mmes et MM. Myriam BOUYER-BAUMANN, Sylvie BERINGER, Stéphane ROMY, Odile RAPP-WEISS, Sandrine ARMBRUSTER, Stéphanie LUTZ-HUSSER, Gérard SCHENCK, Gaby KARL-SCHORN, Jean-Claude DONIUS, Valérie ARBOGAST, Christian BAUER, Stéphane KLEIN, Frédérique MEYER, Jean-Jacques RENAUDET, Marc RUHLMANN, Caroline REYS, Philippe DE COMBEJEAN, Évelyne TURCK-METZGER.

Absents excusés :

Monsieur Charles LEOPOLD qui donne procuration à Marcel BAUER.
Madame Capucine HUSSER-OTT qui donne procuration à Jean-Pierre HAAS
Madame Catherine ORSONI qui donne procuration à Guy RITTER

Assistent à la séance :

M. Emmanuel CORDIVAL, Directeur Général des Services
M. Stéphane MACHI , Directeur de Cabinet
Mme Sylvie BLUNTZER, Directrice des Affaires Générales et Juridiques
M. Grégory FRANTZ, Chargé de communication

Sélestat, le 3 février 2014

DGS/CS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

66e SÉANCE ORDINAIRE DU 30 JANVIER 2014 A 19H

SALLE DE CONFÉRENCES – COMPLEXE SAINTE-BARBE

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance.
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2013.
- C. Décisions du Maire n° 66, 67/2013 & 01, 02/2014.

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

- 1. Nouvelle Bibliothèque Humaniste de Sélestat - Programmes architectural, technique et muséographique – Composition du jury.
- 2. Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Sélestat et l'Association Sélestat Haut-Koenigsbourg Tourisme.

B. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

- 3. Participation de la Ville versée au SMICTOM pour l'enfouissement des bornes d'apport volontaire.

4. Soumission complémentaire d'une parcelle au régime forestier / forêt du Giessen.
5. Recalage du périmètre du Site d'Importance Communautaire Natura 2000 n° FR4201797 « Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, partie Bas-Rhinoise ».
6. Reconduction d'une convention de partenariat avec le Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA) – 2014.

C. FINANCES DE LA COMMUNE

7. Aide financière portant sur la réalisation de travaux de mise aux normes du refuge propriété du Ski Club 1952 de Sélestat.

D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

8. Service public de fourrière automobile – Lancement d'une procédure de délégation de service public.

E. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

9. Aménagement de la rue des Glycines – Régularisation foncière.
10. Vente par la Ville de Sélestat d'un terrain à bâtir sis rue des Violettes.
11. Authentification d'une convention entre la Ville de Sélestat et ERDF.
12. Acquisition d'une parcelle rue de Chalmont (alignement de voirie).
13. Transfert dans le domaine public communal de voiries des lotissements « Riedbahnel » et « Giessen ».
14. Clôture du Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) « Schlunck ».
15. Site Saint-Quirin - Acquisition de parcelles – copropriété Ville/Habitat Familial d'Alsace (HFA).

F. DIVERS

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

A. Désignation du secrétaire de séance

Madame Sylvie BERINGER est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2013.

Monsieur Marc RUHLMANN demande quelques modifications quant à son discours concernant le point du budget primitif de l'exercice 2014.

Adopté à l'unanimité

C. Décisions du Maire n° 66, 67/2013 & 01, 02/2014.

n° 66/2013 : Acquisition et mise en place d'éléments sportifs extérieurs de type « Fitness » - Zone de Sports et de Loisirs du Grubfeld.

n° 67/2013 : Travaux sur les bâtiments des services techniques de la Ville de Sélestat. Ateliers municipaux – Centre Technique Municipal – Serres municipales.

N° 01/2014 : Prestations de conseil juridique et de représentation en justice en droit des collectivités territoriales.

N° 02/2014: Travaux sylvicoles en forêts de Sélestat plaine et montagne.

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 153 du 23 avril 2009 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 29 avril 2009.

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

1. Nouvelle Bibliothèque Humaniste de Sélestat – Programmes architectural, technique et muséographique – Composition du jury.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle qu'il s'agit non pas de valider un programme définitif mais d'en approuver plusieurs qui sont inscrits dans les cahiers des charges. Ces cahiers vont être soumis aux futurs concurrents. Ils seront amenés à déposer un dossier de candidature pour la réalisation du projet. En effet, il s'agit d'entrer dans la phase opérationnelle de la restructuration. Il rappelle que cette réalisation est portée essentiellement par le projet scientifique et culturel. Celui-ci a été approuvé en septembre dernier suite à l'étude Urweiller. Cette dernière a été réalisée en 2009-2010 et approuvée en novembre 2011. Elle acte l'engagement de la Ville en faveur du principe de restructuration de la Bibliothèque Humaniste sur la base d'un coût objectif de 8 millions 110 euros.

Ce programme a été étudié en collaboration avec des partenaires potentiels tels que la Région Alsace, le Conseil Général et l'État. Le Directeur Régional des Affaires Culturelles, représentant l'État, était présent lors de l'élaboration du programme. Dans la continuité de ce qui était prévu, nous avons recruté un chargé de projet en juillet 2012 et créé un comité scientifique et culturel en novembre 2012. Ce comité comprend des personnalités compétentes et reconnues. Son objectif est de mener à maturité ce projet. Le comité de pilotage mis en place a permis des échanges avec les partenaires institutionnels, les élus de la majorité et les élus de l'opposition. Les élus ont effectué des déplacements et des rencontres afin d'enrichir et faire évoluer leurs réflexions.

Le programme muséographique, tel qu'il a été proposé, a été travaillé par Métap Praxis. Ce programme définit une nouvelle muséographie centrée sur le livre dans un respect de l'identité et de l'esprit du lieu. Il avait évidemment toujours été dit que cet esprit particulier de la salle d'exposition doit être maintenu mais revu et revisité. Les objectifs de la restructuration sont tout d'abord culturels. Un nouveau parcours de visite permettra une meilleure visibilité, tout en veillant à la sécurité des collections. Ce parcours devra se moderniser tout en s'appuyant sur l'esprit des lieux. Il rappelle que beaucoup d'ouvrages ont été numérisés en vue de cette modernisation. Le parcours se fera en deux parties. La première devra initier le visiteur au rôle du livre, à l'évolution technique et des formes. La seconde partie devra amener le visiteur au cœur des collections à travers une sélection d'ouvrages significative. Le principe essentiel étant de faire des expositions temporaires pour préserver la conservation des ouvrages. Il s'agira d'une présentation de l'Humanisme Rhénan à travers le personnage de Beatus Rhenanus et de sa bibliothèque qui a été labélisée aux mémoires du monde de l'UNESCO.

Des dispositifs d'animations seront également prévus comme des ateliers de calligraphie, d'imprimerie qui permettront aux visiteurs de voir, de faire, de manipuler : le visiteur deviendra acteur. Des outils de médiations numériques proposeront différents niveaux de discours aux visiteurs, du plus vulgarisé au plus spécialisé, ce qui enrichira la visite. Il faut que tout un chacun s'y retrouve, Monsieur tout le monde et les spécialistes. L'objectif de la restructuration de la Bibliothèque Humaniste est aussi technique et architectural. C'est la traduction technique du projet scientifique et culturel en terme d'espace et d'organisation fonctionnelle. Les principaux axes sont d'améliorer l'accueil, la sécurité du visiteur et les conditions de conservation des collections. Il faudra traiter tout l'espace urbain situé autour de la Halle aux Blés, notamment la Place Gambetta, les rues de l'Église et du Sel, la Cour des Prélats avec l'aménagement de la Place du Dr Maurice Kubler. Le plan de financement, tel qu'il est prévu aujourd'hui, est le suivant : un financement global de 10 millions d'euros TTC (approuvé en 2011) avec une participation de l'État (au titre de la dotation globale de décentralisation) qui s'élève à 1,5 million d'euros, un engagement de 15 % soit 1,2 million d'euros du Conseil Régional, une aide financière de 1,6 million d'euros du Conseil Général. L'objectif est aussi d'ouvrir une souscription afin que des personnes privées, des organismes ou encore des entreprises, via la fondation du patrimoine, participent financièrement à la restructuration de la Bibliothèque Humaniste. La souscription sera lancée dès que le montant sera connu. Ce soir, il s'agit d'accepter de délibérer sur le programme architectural et technique d'une part et sur le programme muséographique d'autre part qui ont été présentés en commission récemment. Pour le lancement de la procédure, il s'agit également de définir la composition du jury. Il se réunira également dans le cadre du marché public afin de choisir les différents candidats.

Pour la composition du jury, il sera présidé par Monsieur le Maire et sera composé de 5 élus membres du Conseil Municipal.

Après appel à candidatures, ont été proposées deux listes, une avec les candidats de la majorité et une avec ceux de l'opposition :

Liste présentée par la majorité :

Titulaires	Suppléants
1. Anne DESCHAMPS	1. Geneviève MULLER - STEIN
2. Guy RITTER	2. Robert ENGEL
3. Jean-Pierre HAAS	3. Stéphane ROMY
4. Jacques MEYER	4. Éric CONRAD

Liste présentée par l'opposition :

Titulaire	Suppléant
1. Stéphane KLEIN	1. Évelyne TURCK-METZGER

Une élection est organisée selon la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les résultats du scrutin de ce jour aboutissent à l'élection des membres du Conseil Municipal suivant :

Titulaires	Suppléants
1. Anne DESCHAMPS	1. Geneviève MULLER - STEIN
2. Guy RITTER	2. Robert ENGEL
3. Jean-Pierre HAAS	3. Stéphane ROMY
4. Jacques MEYER	4. Éric CONRAD
5. Stéphane KLEIN	5. Évelyne TURCK-METZGER

Le jury est par ailleurs composé de :

5 personnalités compétentes :

1. Albert POIROT, Administrateur BNU
2. Gabriel BRAEUNER, Président des Amis de la Bibliothèque Humaniste
3. Jean-Laurent VONAU, Vice-président du Conseil Général, Président de la Commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire
4. Pantxika DE PAEPE, Conservateur en Chef Musée Unterlinden
5. Marie Christine BERNARD-GELABERT, Sous-Préfet

6 Maîtres d'œuvres :

1. Patrick TEXIER, les Architectes SA
2. Jean-Marc BIRY, Directeur CAUE 67
3. Georges HEINTZ, Architecte
4. Thierry HERRY, Architecte

et 2 autres Architectes sur proposition de l'ordre des Architectes

d'Alsace.

Il y a également dans le jury avec voix consultative :

- des invités : le Comptable Public, le DGCCRF
- des agents de la Ville :
 - Patrice DOLLÉ, Directeur de l'Immobilier
 - Marion DROYER, Directrice de la Promotion Culturelle et Touristique
 - Laurent NAAS, Bibliothécaire
 - Vincent HUSSER, Chargé de projet Nouvelle Bibliothèque Humaniste

Monsieur Stéphane KLEIN précise qu'il manque une date au calendrier présenté : les élections municipales. Il pense que le plan de financement et les dépenses engagées représentent une faiblesse de taille dans la présentation du projet, projet estimé à au moins 13 millions d'euros. D'après Monsieur Stéphane KLEIN, la Ville de Sélestat n'a pas les moyens de dépenser cette somme, compte tenue de la conjoncture. Il estime qu'il existe d'autres alternatives et que cette délibération n'aura qu'une durée de vie d'un mois. Après les élections municipales, il y aura une autre équipe en place et les dés seront à nouveau lancés. Il pense qu'il y aura possibilité de présenter un nouveau cahier des charges qui proposera simplement une mise aux normes, une accessibilité aux personnes à mobilité réduite, une amélioration de l'accueil des chercheurs sans dépenser 13 millions d'euros.

Madame Caroline REYS revient sur l'esprit de ce lieu. Elle partage l'avis de Monsieur le Maire et trouve important de le conserver. C'est l'esprit d'une bibliothèque musée fondée en 1890. Elle précise qu'elle voulait toujours garder l'esprit de l'école latine plutôt que l'esprit d'un musée du 19ème siècle. Il s'agissait de déplacer le contenu de la Bibliothèque Humaniste dans le cloître Saint-Quirin. Désormais, elle pense que le projet s'oriente différemment. Elle ne peut pas approuver cette délibération vu le financement proposé.

Madame Anne DESCHAMPS-DELLENBACH stipule que l'argument de Monsieur Stéphane KLEIN ne tient pas la route et précise que le montant est le même qu'à l'époque. Elle confirme que Monsieur le Maire n'aurait, dans aucun cas, lancé ce projet si les 50 % de subventions n'avaient pas été accordés. Des rentrées financières sont aussi à prévoir de la part du Parlement Européen. Madame Anne DESCHAMPS-DELLENBACH est consciente de la crise mais elle pense que ce projet doit exister. Elle fait référence à Madame FILIPPETTI qui parle de démocratisation de la Culture. La culture est un levier économique. Madame Anne DESCHAMPS-DELLENBACH pense que la vision de l'école latine doit également se tourner vers le tourisme et vers les chercheurs. Elle pense que le choix "bibliothèque et musée" est un faux débat. La corrélation, entre les deux, paraît logique.

Madame Anne DESCHAMPS-DELLENBACH salue le travail, l'investissement et la patience qu'il a fallu pour que ce projet rentre dans la phase opérationnelle. Ce projet doit emporter l'adhésion de tous, ce n'est pas simplement le projet d'une équipe mais aussi le projet d'une ville qui reconnaît à travers ce prisme toute la richesse de son patrimoine unique, sa préservation et sa valorisation. Pour répondre à Madame Caroline REYS qui parle de Claire VAYSSADE – Inspectrice générale des bibliothèques - et de son fameux rapport sur la Bibliothèque Humaniste, Madame Anne DESCHAMPS-DELLENBACH précise que dans son dernier article, celle-ci regrettait toutefois que la Médiathèque, équipement d'envergure, n'ait pas été réalisée en cohérence et en concertation avec la Bibliothèque Humaniste.

Monsieur Stéphane KLEIN réitère que les 50 % de subventions ne sont pas atteints à ce jour et que la situation de la Ville ne permet pas de mener le projet. Il précise que quelques fois les rêves sont inaccessibles. Il a toujours eu à cœur de mener une opposition constructive mais réaliste. Voilà pourquoi, il ne peut suivre ce projet !

Monsieur Marc RUHLMANN pense qu'il y avait une opportunité à saisir, avec l'ensemble Saint-Quirin. Outre les arguments développés par Madame Caroline REYS, l'avantage de localiser la Bibliothèque Humaniste dans l'ensemble Saint-Quirin était de permettre des possibilités d'extension, lesquelles n'existent pas avec le site choisi. Il rappelle que vers la fin des années 80, une municipalité, qui arrivait en fin de parcours, voulait installer une médiathèque dans la Halle aux Blés. On aurait, aujourd'hui, les deux entités sur le même site. Qui plus est, une localisation de la Bibliothèque Humaniste sur le site Saint-Quirin aurait permis un développement touristique à l'échelle de la ville. Or, on est en train de cantonner toutes les richesses patrimoniales dans un seul secteur. Il craint que l'investissement engagé ne joue pas son rôle de levier pour le développement touristique. Par ailleurs, il relève qu'aucun projet n'est présenté concernant l'aménagement qui sera fait Place Gambetta et son insertion dans le site. Il faut réfléchir aux articulations avec l'existant. Que va-t-on faire pour le mettre en valeur ? Quelle va être le parti architectural retenu pour cette place ? Les habitants pourront-ils eux aussi bénéficier de cet espace ?

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET précise que la réalisation de la médiathèque s'est faite en complémentarité de la Bibliothèque Humaniste. A cette époque là, la Bibliothèque Humaniste s'occupait du prêt. Ce dernier se faisait dans des conditions extrêmement précaires et difficiles. Les collections n'étaient pas mises en valeur. Il n'existait pas de commission d'achat (commission que Monsieur Jean-Jacques RENAUDET a mis en place). Il est évident qu'un travail a été fait, ce travail est totalement respectable. Il précise qu'avant 2001, un travail d'étude remarquable avait été réalisé par un cabinet Nantais. Ce projet n'avait pas été retenu.

Madame Caroline REYS revient sur le terme "école latine", elle veut insister sur le mot école et mettre un point sur le rôle éducatif du lieu. La culture doit être à la portée de tous. Elle pense qu'il est nécessaire que les jeunes visiteurs soient encadrés pour en tirer les plus grands bénéfices. Grâce à la présence de nombreux chercheurs, ce lieu est réputé au niveau international. Elle considère que mettre la Bibliothèque Humaniste dans un cloître du 14ème siècle pourrait populariser les collections surtout dans la mesure où elles se situent dans un lieu intéressant.

Monsieur Jean-Pierre HAAS est surpris et inquiet d'entendre de tels chiffres venant de Monsieur Stéphane KLEIN. Il souligne que les 50 % de subventions sont largement atteints à savoir : 8 millions 110 milles euros d'investissement et 4 millions 300 milles euros de subventions, ce qui donne au minimum 53 % de subventions.

Monsieur Stéphane KLEIN précise que Monsieur Jean-Pierre HAAS ne tient pas compte du T.T.C. et de l'ensemble de l'aménagement du quartier.

Monsieur Jean-Pierre HAAS explique que la T.V.A. est récupérée à hauteur de 16 %. Il précise que tout est prévu au niveau de la prospective budgétaire dans les 4 prochaines années.

Monsieur Stéphane KLEIN estime qu'il y a plusieurs projets, celui de la majorité et celui qu'il défend. Il précise qu'en 2002, l'encours de la dette était de 6,6 millions et qu'elle atteint actuellement 16,2 millions soit une augmentation de 150 %.

Monsieur Jean-Pierre HAAS souligne qu'il est facile de dire que la dette a augmenté de 150 %. Il confirme que la dette a bien augmenté et qu'elle s'élève actuellement à 16 millions d'euros mais il est important d'examiner les investissements effectués dans la Ville de Sélestat. Il souligne également qu'entre 2008 et 2013, l'endettement est passé de 8 à 16 millions d'euros sachant que le montant de l'investissement s'est élevé à 51 millions d'euros. En tenant compte des investissements réalisés par le Conseil Général, le Conseil Régional, l'Etat et la Communauté de Communes, 96 millions ont été investis dans la commune de Sélestat. Il rappelle que dans son rapport la Chambre Régionales des comptes, gendarme des collectivités, avait annoncé la bonne santé financière de la Ville de Sélestat.

Monsieur Jacques MEYER indique qu'un dynamisme au niveau du centre ville doit être créé. Il faut établir un aménagement qui va changer l'ensemble du secteur. Il souhaite une ville de demain, une ville rayonnante qui permettrait d'attirer d'autres personnes au centre ville. Il conclut en disant que ces 50 % de subventions sont une réelle chance dans le cadre de ce projet. Une chance pour notre ville et pour notre centre ville qui en ont besoin.

Monsieur Stéphane KLEIN précise que ce projet va endetter la Ville et que les impôts augmenteront. Il explique que Sélestat est une ville qui s'est un peu endormie ces dernières années, et qu'une amélioration est à prévoir. Il termine par dire que ce projet n'est pas adapté à la réalité budgétaire.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER demande des précisions quant au terme "Sélestat s'est endormie" ces dernières années.

Monsieur Stéphane KLEIN souligne que le moral n'est plus présent chez les concitoyens et que ces derniers espèrent un nouvel avenir. Il pense que ce n'est pas avec ce projet d'une somme de 16 millions d'euros que la situation va s'améliorer.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER dit qu'il comprend que les concitoyens aient le moral relativement bas. Il explique que cela ne provient pas de la municipalité mais de la conjoncture de la France. Il est vrai que la France se trouve actuellement dans une situation critique voire catastrophique depuis quelques mois. Il revient sur les dires de Monsieur Stéphane KLEIN et précise que celui-ci n'a pas d'arguments valables pour justifier l'endormissement de la Ville. Il conçoit que les approches sont toutes différentes par rapport à ce projet. Il rappelle qu'en 2001, un projet avait été proposé pour un montant de 65 millions de francs, somme identique au projet actuel. Concernant la Bibliothèque Humaniste, cela fait des années que l'ensemble de l'équipe travaille sur ce projet. Il a fallu du temps pour que ce programme arrive à ce stade. Cette ébauche, qui était déjà au programme lors du premier mandat, est à ce jour très proche de la réalisation. Quant aux subventions, il souligne qu'à l'époque qu'aucun budget n'existait alors qu'aujourd'hui c'est réellement du concret. Les montants sont véritablement là. Il précise que malgré les élections, ce projet continuera à avancer. Pour lui, c'est une continuité. Il précise également que souvent lors des échéances électorales, notre pays tourne au ralenti mais qu'il ne partage en aucune façon cette philosophie. Monsieur le Maire, Marcel BAUER, revient sur quelques chiffres d'investissement à savoir : 11 millions d'euros pour le CSI, 16 millions d'euros pour la piscine et maintenant 10 millions d'euros pour la Bibliothèque Humaniste, et spécifie qu'il n'y avait pas autant de débat lors des précédentes réalisations. Concernant le tourisme, les touristes recherchés en particulier sont ceux qui séjournent plusieurs jours dans notre ville. Ces derniers prennent le temps de visiter et de parcourir l'ensemble de nos églises, bijoux et héritages précieux. Aujourd'hui, il est nécessaire de mettre l'ensemble de ces monuments en valeur et de les redynamiser. Il termine son discours par un article datant de 2008 citant que : "le candidat Monsieur Stéphane KLEIN affirme que la réhabilitation de la Bibliothèque Humaniste aurait du être une priorité pour l'équipe municipale sortante et que le candidat se donnerait les moyens de la réaliser en cas d'élection".

Adopté – 1 Contre : Marc RUHLMANN – 6 Abstentions – Caroline REYS – Jean-Jacques RENAUDET – Stéphane KLEIN – Frédérique MEYER – Philippe de COMBEJEAN – Evelyne TURCK-METZGER.

2. Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Sélestat et l'Association Sélestat Haut-Koenigsbourg Tourisme.

Monsieur Jean-Pierre HAAS explique que la Ville de Sélestat et l'Office de Tourisme de Sélestat sont liés par une convention signée, le 28 décembre 2012, relative à la mise à disposition de locaux et au versement d'une subvention annuelle. Celle-ci devient caduque en cas de dissolution de l'association. C'est suite à la dissolution de l'Office de Tourisme de Sélestat et de la mise en place au 1er janvier 2014, d'une structure intercommunale dénommée "Sélestat Haut Koenigsbourg Tourisme" qu'il convient de conclure une nouvelle convention entre la Ville de Sélestat et l'association nouvellement créée dans le but de formaliser les conditions de mise à disposition des locaux entre les deux parties.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que ce type de convention est également présente entre Sélestat Haut-Koenigsbourg Tourisme et les autres communes à savoir : Kintzheim, Châtenois et Scherwiller.

Monsieur Marc RUHLMANN espère que lors d'une future délibération sur la fameuse buvette du Haut-Koenigsbourg et, étant donné la dénomination de l'association, qu'on permettra à l'OTI, d'avoir un pied à terre devant cet édifice qui voit défiler annuellement pas loin de 500 000 personnes. Ceci permettra d'atteindre l'objectif de la Bibliothèque Humaniste que vous avez souhaité fixer ce soir.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER assure à Monsieur Marc RUHLMANN que tout a été prévu et que tout a été réfléchi.

Adopté à l'unanimité.

B. ENVIRONNEMENT -CADRE DE VIE

3. Participation de la Ville versée au SMICTOM pour l'enfouissement des bornes d'apport volontaire.

Monsieur Jean-François ROYER propose une participation de la Ville versée au SMICTOM pour l'enfouissement des bornes d'apport volontaire de la rue Dorlan, de la place Eberlé Gaspard et du Boulevard Foch. Il rappelle que cette somme correspond à la différence entre le coût d'une borne enterrée et le coût d'une borne aérienne. De plus, les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération figurent au budget.

Monsieur Stéphane KLEIN pense qu'il faut être vigilant quant aux dépôts sauvages qui pourraient accompagner ces bornes.

Monsieur Jean-François ROYER signale que les dépôts sauvages sont toujours situés à côté des bornes. Ces derniers sont enlevés facilement et rapidement par les services de la Ville. De même, il signale que des procès-verbaux sont dressés à l'égard des différents usagers qui ne respectent pas les règles.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER signale d'ailleurs que , grâce aux caméras, plusieurs personnes ont été identifiées pour ce genre d'incident.

Adopté à l'unanimité.

4. Soumission complémentaire d'une parcelle au régime forestier / forêt du Giessen.

Madame Marie-Anne KOENIG explique que par délibération du Conseil Municipal en novembre dernier, ont été soumises au régime forestier, neuf parcelles destinées au boisement compensatoire dans le cadre de l'instruction administrative du projet de restauration hydraulique du Giessen. Suite à une erreur matérielle du cadastre, il y a lieu de soumettre également la parcelle section 13 n° 269 d'une contenance de 0,3044 ha en tant qu'unité écologique sans vocation de production.

Adopté à l'unanimité.

5. Recalage du périmètre du Site d'Importance Communautaire Natura 2000 n° FR4201797 « Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, partie Bas-Rhinoise ».

Madame Marie-Anne KOENIG décrit en détail le recalage du périmètre du site d'importance Communautaire Natura 2000 n° FR4201797. Elle précise également que ce travail de recalage n'a pas encore fait l'objet d'une validation officielle par la Commission Européenne. Une consultation est aujourd'hui engagée auprès des communes et EPCI concernés afin de valider le périmètre ajusté à l'échelle européenne. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le recalage, sur le ban communal, du périmètre du Site Natura 2000 Rhin-Ried-Bruch.

Adopté à l'unanimité.

6. Reconduction d'une convention de partenariat avec le Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA) – 2014.

Madame Marie-Anne KOENIG explique que la Ville bénéficie des compétences du GEPMA pour préserver le patrimoine mammalogique sélestadien. Ceci permettra une meilleure perception de la faune sauvage en ville par la population. Sur cette base, il est proposé de poursuivre ce partenariat sous forme d'une convention, assortie d'un programme d'application pluriannuel.

Adopté à l'unanimité.

C. FINANCES DE LA COMMUNE

7. Aide financière portant sur la réalisation de travaux de mise aux normes du refuge propriété du Ski Club 1952 de Sélestat.

Monsieur Robert ENGEL explique qu'il y a un an, le même dossier avait été présenté pour le Ski Club 1952. Le Conseil Municipal du 31 janvier 2013 avait décidé d'allouer une subvention d'un montant de 3 973 € disponible jusqu'au 31 décembre 2013. Or, ce montant n'ayant pas été utilisé avant le 31 décembre 2013, la décision est devenue caduque.

Aujourd'hui, l'association sollicite à nouveau l'attribution de cette subvention pour un montant identique, soit 30 % du montant des opérations de mises en normes. Elle désire le versement d'une avance afin de pouvoir entamer les travaux rapidement.

Monsieur Stéphane KLEIN souligne qu'il faut effectivement montrer un soutien au Ski Club 1952.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER précise qu'il soutient également leur travail, d'où cette délibération.

Madame Caroline REYS précise qu'il est important de soutenir les demandes des Clubs Sportifs. Elle revient sur le budget voté. Elle se demande si les 194 000 € alloués à l'entretien de l'équipement sportif sont à la hauteur des besoins de la Ville ?

Monsieur le Maire, Marcel BAUER répond par l'affirmative.

Adopté à l'unanimité.

D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

8. Service public de fourrière automobile – Lancement d'une procédure de délégation de service public.

Monsieur Guy RITTER rappelle que la fourrière est une activité de service public. Il précise que le contrat actuel arrivera à échéance le 7 juillet 2014. La commune de Sélestat a décidé d'externaliser, par le biais d'une délégation de service public, l'exploitation et la gestion de la fourrière automobile. La Ville ne disposant pas des moyens matériels et humains permettant d'assurer les prestations d'enlèvement et de mise en fourrière des véhicules en infraction ou accidentés, il est proposé de maintenir une gestion déléguée de cette activité.

Monsieur Stéphane KLEIN soulève que dans le cahier des charges, qui s'avère fourni, sont laissés libres les horaires d'ouverture. Il pense qu'il est judicieux de fixer des horaires qui doivent permettre un minimum de satisfaction auprès du public. Il estime qu'on laisse toutes les opportunités aux candidats pour faire des propositions.

Monsieur Guy RITTER confirme effectivement cette absence. Il précise qu'une fois la sélection faite, les horaires d'ouverture seront négociés avec ce dernier.

Monsieur Stéphane KLEIN signale que les prestataires doivent garantir un minimum de service au public. Il trouve inquiétant le manque de candidature.

Monsieur Guy RITTER rappelle qu'à l'époque, il n'y avait effectivement qu'un seul candidat. D'ailleurs, si celui-ci renouvelle sa candidature, ceci ne posera aucun problème sachant que tout s'est bien déroulé avec ce dernier. Il conclut en disant que les horaires d'ouvertures seront effectivement détaillés.

Adopté à l'unanimité.

E. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

9. Aménagement de la rue des Glycines – Régularisation foncière.

Monsieur Jean-Pierre HAAS explique que l'aménagement de la rue des Glycines nécessite la régularisation d'un alignement notamment au droit de la parcelle cadastrée section 10 n° 524, propriété des consorts GENY.

Il est convenu que la Ville de Sélestat achète la parcelle rue des Glycines pour un montant de 6 384 € d'une surface de 56 m² et vende une parcelle communale pour un montant de 4 218 € d'une surface de 37 m². Une autre parcelle sera intégrée dans le domaine public. Cet ensemble permettra d'obtenir un alignement droit et de terminer le morceau du trottoir manquant.

Adopté à l'unanimité.

10. Vente par la Ville de Sélestat d'un terrain à bâtir sis rue des Violettes.

Monsieur Jean-Pierre HAAS explique qu'une habitante domiciliée à Sélestat, a fait part de son souhait de se porter acquéreur d'un terrain à bâtir, situé rue des Violettes, d'une surface totale de 4,74 ares.

Après négociation avec cette dernière, il a été convenu de lui vendre le terrain. Il précise que l'acquéreur prendra en charge les frais de viabilisation du terrain et le raccordement aux réseaux.

Monsieur Stéphane KLEIN se demande si la vente a été précédée d'une publication sur le site internet et dans le Sélestadien ?

Monsieur Jean-Pierre HAAS confirme que la publicité a été faite dans les journaux, sur le site internet et dans le Sélestadien. Cette publicité a été réalisée dans les règles. Celle-ci a permis, à tout un chacun, de postuler.

Adopté à l'unanimité.

11. Authentification d'une convention entre la Ville de Sélestat et ERDF.

Monsieur Jean-Pierre HAAS explique qu'une convention avait été passée, le 9 août 2013 entre la Ville de Sélestat et ERDF pour le passage d'une ligne électrique souterraine dans l'emprise de l'école Jean Monnet, parcelle communale. Aujourd'hui, ERDF a demandé l'authentification par un notaire de cette convention passée sous seing privé. De même, tous les frais seront supportés par ERDF.

Adopté à l'unanimité.

12. Acquisition d'une parcelle rue de Chalmont (alignement de voirie).

Monsieur Jacques MEYER explique qu'il est proposé d'approuver l'acquisition d'une parcelle rue du Chalmont d'une surface de 72 m² pour un montant total de 8 208 €. Cette acquisition permettra d'élargir cette voirie.

Adopté à l'unanimité.

13. Transfert dans le domaine public communal des voiries des lotissements « Riedbahnel » et « Giessen ».

Monsieur Jacques MEYER explique qu'il s'agit d'un transfert d'office des voiries des lotissements « Riedbahnel » et « Giessen » dans le domaine public. Suite à une enquête publique menée, du 4 au 19 novembre 2013, par Monsieur Jean-Pierre MEUILLET, Commissaire-enquêteur, il a été conclu qu'aucune opposition des propriétaires n'a été signalée.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER précise que cela est un dispositif classique.

Monsieur Stéphane KLEIN indique que la qualité de l'ensemble des voiries transférées doit être assurée.

Monsieur Jacques MEYER précise que le travail va même plus loin. Lors d'une construction d'un lotissement, le cahier des charges est clairement défini par les services de la Ville. Avant tout transfert dans le domaine public, plusieurs vérifications sont effectuées afin de s'assurer que tout est réglementaire.

Monsieur Stéphane KLEIN cite l'exemple du sens giratoire au niveau du magasin LIDL. Il précise que le terrain avait été acheté, que la Ville avait tout payé avant de réaliser les travaux dans le domaine public. Ce n'est que par la suite que les voiries ont été intégrées dans le domaine public.

Monsieur Jacques MEYER demande quelques explications.

Monsieur Stéphane KLEIN explique que, dans ce cas précis, la Ville avait acheté le terrain puis effectué des travaux de voirie alors que, dans la situation des lotissements du « Riedbahnel » et « Giessen », c'est la copropriété qui a réalisé les travaux mais la Ville a récupéré les biens.

Monsieur Jacques MEYER précise que le propriétaire avait remis à la collectivité un terrain pour pouvoir créer un passage pour accéder au quartier de la gare. Par contre, dans cette situation, ces lotissements ont été créés par des personnes qui se sont unis pour lotir un secteur. Ces personnes ont financé l'ensemble des aménagements. Aujourd'hui, ils reviennent dans le domaine public. Selon Monsieur Jacques MEYER, il s'agit là, de deux choses bien différentes.

Adopté à l'unanimité.

14. Clôture du Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) « Schlunck ».

Monsieur Jacques MEYER explique que lors de la mise en place de ce programme en 1998, il avait été décidé de le clôturer au 31 décembre 2013 afin de permettre l'urbanisation de ce secteur.

Aujourd'hui, le souhait est de clôturer la totalité du programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) « Schlunck » qui avait été mis en place en remplacement de la Taxe Locale d'Aménagement (TLA). Les équipements publics ont été réalisés conformément au programme prédéfini.

Pour les bâtisses qui devraient encore se faire dans le futur, la Taxe d'Élimination Anticipée (TEA) devra être payée par les constructeurs. La TEA a remplacé la Taxe locale d'Équipement (TLE).

Adopté à l'unanimité.

15. Site Saint-Quirin – Acquisition de parcelles – copropriété Ville/Habitat Familial d'Alsace (HFA).

Monsieur Jacques MEYER explique qu'il est question aujourd'hui de l'acquisition, auprès d'Habitat Familial d'Alsace, de l'emprise foncière de la placette située rue de l'Hôpital et du passage d'accès à la rue Turenne pour un montant de 137 250 € et de présenter la décision de l'acquisition d'une parcelle de 0,20 are qui permette de régulariser l'emprise de la Rue de Turenne. Ce terrain appartient encore au copropriétaire de l'ensemble de ces immeubles d'où l'intérêt de la création de la copropriété Ville & Habitat Familial d'Alsace.

Monsieur Stéphane KLEIN et Madame Caroline REYS s'interrogent sur le pourquoi ?

Monsieur Jacques MEYER explique que la loi de finances a été modifiée. Le fait de créer une copropriété permet actuellement de réaliser un projet de réhabilitation d'une manière exemplaire sur l'ensemble d'un secteur. Il précise que la Ville restera bien évidemment propriétaire de la Chapelle. C'est un investissement qui revient à 18 millions d'Euros. Il faut savoir que les futurs propriétaires de ces appartements haut de gamme pourront défiscaliser une bonne partie de leur achat.

Monsieur Stéphane KLEIN souligne que cela ne reste qu'un souhait et que rien n'est fait pour l'instant.

Madame Caroline REYS signale que, d'après le nombre d'appartements, elle estime qu'il y aura environ une soixantaine de voitures. Où vont-elles être garées ?

Monsieur Jacques MEYER rappelle que ce projet est un héritage. Il dit qu'en aucun cas, ces biens n'auraient dû être vendus à titre privé. C'est la Ville qui aurait dû être propriétaire. Aujourd'hui, cette solution permettra de redorer l'ensemble de ce secteur et surtout de redorer ce bâtiment qui en a vraiment besoin.

Monsieur Stéphane KLEIN souhaite connaître l'avis de l'actuel administrateur de l'Hôpital de Sélestat au sujet des propos tenus par le premier Adjoint concernant la vente réalisée afin de financer les transformations de l'hôpital et celui d'une personne qui n'était pas contre à l'époque.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER confirme qu'il n'était peut-être pas contre à l'époque mais il était dans une opposition constructive. Il explique que c'est par la suite que tout cela s'est dégradé. Le permis qui a été délivré, le phasage de la construction et de la réhabilitation de ce territoire n'incombait alors pas à l'élu de l'opposition qu'il était. Concernant la problématique de stationnement des véhicules, elle sera intégrée au programme et par conséquent résolue.

Monsieur Marc RUHLMANN précise que la Ville va acquérir une emprise auprès d'Habitat Familial d'Alsace. Il souhaite savoir s'il reviendra alors à la Ville, en sa qualité de propriétaire, d'assumer le coût de l'aménagement de cet espace.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER précise qu'il a toujours été question de rester maître de cette partie du secteur. Il explique que cela est un ensemble. Il incombe à la collectivité d'aménager cet espace, le centre ville doit être sympathique et attractif.

Monsieur Marc RUHLMANN comprend que cela profitera à la chapelle mais également à l'ensemble immobilier de la copropriété.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER précise que l'ensemble a déjà été vu et négocié.

Monsieur Marc RUHLMANN craint que, dans ces circonstances, la collectivité devra assumer la mise en valeur d'un bien qui profitera aux intérêts privés.

Monsieur Jacques MEYER ne peut pas accepter ces dires. Il précise que c'est un passage public utilisé par de nombreux citoyens qui souhaitent se rendre au centre ville. Aménager les espaces publics est le rôle de la collectivité.

Monsieur Marc RUHLMANN relève qu'on aurait pu faire appel à un partenariat privé – public et imaginer que les frais occasionnés n'incombent pas uniquement à la commune.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER affirme que plusieurs études ont été réalisées avec différents partenaires. Chose pas évidente puisque la réhabilitation de ce bâti est contraignant et que personne n'a souhaité s'y attacher. Mais désormais une solution a été trouvée et il désire que ce projet aboutisse.

Adopté - 3 contres : Marc RUHLMANN – Jean-Jacques RENAUDET – Caroline REYS.

E. DIVERS

Madame Caroline REYS est étonnée que le sujet des rythmes scolaires n'ait pas été évoqué ?

Monsieur le Maire, Marcel BAUER précise que les rythmes scolaires ainsi que, les heures proposées par la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale, sont soumises à l'avis du Maire. Il explique qu'il n'y a aucune délibération à prendre. Il souligne qu'une proposition a été faite et qu'un retour est attendu.

Monsieur Marc RUHLMANN rappelle que le prochain Conseil Municipal est le dernier de la mandature. Il souhaiterait que soit abordé un dossier qui lui tient particulièrement à cœur, celui du « quartier gare ». Il précise qu'à ce jour, les réponses apportées à ces interrogations étaient toujours les mêmes : « réunion prévue mais qui n'a pas pu se tenir, on y pense, on est en train d'y réfléchir... ». Il souhaite que soient partagées les informations concernant l'état d'avancement du dossier et espère qu'au prochain Conseil Municipal, un point de situation détaillé sera présenté.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER précise qu'il a beaucoup réfléchi mais que sa réponse va être très simple. Il y a quelques semaines, il a été sollicité, dans le cadre du diagnostic social, afin que le document soit partagé. Ainsi, il s'est empressé de communiquer le document de travail au demandeur, Monsieur Stéphane KLEIN. Or, il s'avère que celui-ci a transmis le document à la presse alors, qu'il n'était que destiné à l'ensemble des élus. Il rappelle que ceux-ci ont un devoir de réserve. Ce document est uniquement un support de travail. Ainsi, afin de ne pas reproduire la même erreur, Monsieur le Maire, Marcel BAUER précise à Monsieur Marc RUHLMANN qu'il ne transmettra pas, pour l'instant, ces informations.

Monsieur Stéphane KLEIN dit avoir vu ce document de travail circuler ailleurs. Par conséquent, il ne voyait pas l'inconvénient de le voir dévoiler par la presse.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER reste étonné que ce document ait circulé ailleurs. Il précise que, suite à la demande de Monsieur Stéphane KLEIN, il a communiqué ce document qu'aux Élus du Conseil Municipal.

Monsieur Stéphane KLEIN souligne que ce diagnostic social a été demandé à plusieurs reprises mais qu'il ne l'a jamais réceptionné.

Monsieur Le Maire, Marcel BAUER estime que divulguer un document de travail est un comportement totalement irresponsable.

Monsieur Marc RUHLMANN précise que ces études commandées par la Ville, ont été payées avec de l'argent public. Il ne voit pas la raison pour laquelle il n'aurait pas accès à ces documents. Il rappelle aussi que le dossier projet de Ville n'a pas été communiqué. Il conclut en disant que la seule chose qu'il désire c'est un point de situation concernant le « dossier Gare ».

Monsieur le Maire, Marcel BAUER précise que le projet de Ville a bien été distribué.

Monsieur Marc RUHLMANN souligne qu'il a eu simplement les éléments que Monsieur le Maire a bien voulu lui communiquer.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER précise qu'il ne peut communiquer que les éléments dont il dispose.

-*-*-*-*

Fin de la séance à 20h30

DGS/CS
PV provisoire 66

Le secrétaire de séance

Sylvie BERINGER